

Délibération n°27

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
20 mars 2019

Date d'affichage du
compte-rendu :
2 avril 2019

Objet :
**Riom Ville d'Artisans édition
2019-convention de partenariat
entre les Ateliers du Palais, la
ville de Riom et l'OTTI**

L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires**.
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, a donné pouvoir à M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORIDUTOUR
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL

Absentes :

- Mme Elizabeth MONTFORT
- Mme Nadine BOUTONNET
- Mme Françoise LAFOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Gabriel BANSON

Rapport n°27 – Riom Ville d'Artisans édition 2019-convention de partenariat entre les Ateliers du Palais, la ville de Riom et l'OTTI

Vu l'arrêté préfectoral n°18.02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Considérant que depuis 2000, l'Association Les Ateliers du Palais organise en décembre une manifestation de qualité et d'envergure dont la vocation est de réunir plus de 50 artisans d'arts dans des sites d'intérêts patrimoniaux dans le centre-ville de Riom ou à proximité immédiate, ayant un vrai rôle attractif pour le territoire et pouvant réunir entre 6000 et 12000 visiteurs,

Considérant que cette manifestation contribue à la notoriété du territoire et représente un vrai savoir-faire en matière d'artisanat d'art en fédérant des artisans de tous le département voir de la Région Auvergne Rhône Alpes,

Considérant qu'une convention pluriannuelle d'objectifs, conclue entre la ville de Riom, la communauté et les Ateliers du Palais, a couvert les manifestations 2015 (14ème édition) et 2017 (15ème édition),

Considérant le bilan d'activités fournis par les Ateliers du Palais pour la manifestation 2017,

Considérant la manifestation à venir prévue en décembre 2019,

Considérant le projet de convention de partenariat élaboré entre la ville de Riom, Riom Limagne et Volcans, les Ateliers du Palais et l'Office de Tourisme Terra Volcana, qui prévoit que :

- la ville de Riom s'engage à concevoir et réaliser des supports de communication et à apporter une aide institutionnelle et technique,
- l'Association les Ateliers du Palais s'engage à mettre en place la manifestation, à apposer le logo de Riom Limagne et Volcans sur tous ses documents de communication, à associer Riom Limagne et Volcans au comité d'organisation et de pilotage de l'opération, à fournir après réalisation de l'opération un bilan budgétaire et copie des factures de dépenses,
- l'Office de Tourisme Terra Volcana assure une partie des tâches administratives et organisationnelles moyennant une contribution financière de l'association,
- Riom Limagne et Volcans verse une subvention de 9 000 € pour la manifestation prévue en décembre 2019 et apporte une aide institutionnelle et technique.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention de partenariat avec les Ateliers du Palais, la ville de Riom et l'OTTI,**
- **approuve l'octroi d'une subvention de 9 000 € pour l'organisation de la manifestation et son versement à l'Association les Ateliers du Palais,**
- **autorise le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 mars 2019***

Le Président

Frédéric BONNICHON

